



RACINES ET ENVOL

Aux parents et responsables des élèves du Collège Saint-François

Ixelles, le 01 octobre 2018

# Collège Saint François

Enseignement général

Collège Saint Vincent-Saint François ASBL

Rue des Merisiers, 7  
1050 Bruxelles

☎ 02.672.59.54  
☎ 02.660.89.27  
✉ directionadj.csf@gmail.com  
🌐 www.sv-sf.be

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, le Collège Saint-François offre aux élèves à besoins spécifiques une possibilité d'effectuer leurs épreuves certificatives de Noël et de juin dans un local qui leur est spécifiquement dédié.

Aujourd'hui, la circulaire 6831 du 19/09/2018 vient officialiser cette mesure et la rendre obligatoire.

Pour vous, parents, pas grand-chose ne change.

- ❶ les représentants légaux des élèves **ayant déjà bénéficié de cette facilité** doivent compléter la partie 1 du talon-réponse ci-dessous. L'élève le remettra à son éducateur pour le 15 octobre au plus tard.
- ❷ les représentants légaux des élèves **n'ayant jamais bénéficié de cette facilité au Collège** doivent compléter la partie 2 du talon-réponse ci-dessous. L'élève le remettra à son éducateur pour le 15 octobre au plus tard, **accompagné d'un diagnostic** établi par un spécialiste dans le domaine médical, paramédical ou psycho-médical, ou par une équipe médicale pluridisciplinaire, **datant de moins d'un an**.

Dans les deux cas, la nature, la durée et les modalités des aménagements pédagogiques sont fixés par l'équipe éducative et par le Conseil de Classe présidé par le Chef d'établissement, dans l'enseignement secondaire.

En cas de désaccord avec la décision du Conseil de Classe, un recours peut être introduit auprès de la DGEO à l'adresse suivante: [recours.ar@cfwb.be](mailto:recours.ar@cfwb.be). Celle-ci a trente jours calendrier hors congés scolaires pour statuer.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

G. Lebrun, directeur.



Nous soussignés .....

❶ souhaitons que .....,  
classe ..... sur laquelle / lequel nous exerçons la puissance parentale,  
bénéficie encore cette année des facilités accordées par le passé aux élèves à besoins spécifiques.

❷ souhaitons que .....,  
classe ..... sur laquelle / lequel nous exerçons la puissance parentale,  
bénéficie à partir de cette année scolaire des facilités accordées aux élèves à besoins spécifiques. Nous joignons un document de justification au sens de la circulaire 6831.

Signature(s)